

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-064

■ Délibération

N° 2026-54

Séance du 07 avril 2026

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN
REPRÉSENTANT REMPLAÇANT AU SEIN DE
L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP)
DES GLIÈRES**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

La commune de Fillière est propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale (AFP) des Glières.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette AFP, cette dernière réunira ensuite son Syndicat (bureau) qui procédera, si nécessaire, au renouvellement de sa présidence. Par ailleurs, la SEA (société d'économie alpestre) de la Haute-Savoie poursuit son accompagnement technique et administratif auprès de l'AFP des Glières, comme elle le fait auprès des 27 autres que compte le Département.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Fillière est propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale (AFP) des Glières,

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote,

Considérant la candidature de Christian ANSELME en tant que délégué titulaire,

Considérant les candidatures de Nicole BOCQUET et Catherine SONDAZ, en tant que délégué suppléant.

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal,

■ VALIDE la désignation de :

- **Christian ANSELME (titulaire) : approuvée à l'unanimité**
- **Nicole BOCQUET (suppléante) en tant que délégués de Fillière au sein de l'Association Foncière Pastorale (AFP) des Glières : approuvée à 25 voix pour et 8 voix contre (Catherine SONDAZ, Thierry GUENAT, Stéphane BOUCLIER, Céline BURDIN, Philippe MACHEDA, Catherine GURLIAT, Sylvie PONCET-FILLION, Francis AUBERT)**

Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI

Le Maire
Christian ANSELME

